

Affaires courantes

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la rumeur veut que ce soit le dernier mercredi que nous siégeons pour un bout de temps, peut-être jusqu'en septembre.

Le 25 octobre, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un avis de motion portant production de documents. Cela fait au moins quatre fois que j'interviens pour demander de l'aide. J'ai plaidé ma cause auprès du leader suppléant du gouvernement et du secrétaire parlementaire. Je me suis même mis à genoux devant le leader à la Chambre. Je ne me souviens pas de tous ceux à qui je me suis adressé.

Nous sommes rendus le 13 juin. Nous ne reviendrons pas avant septembre ou même octobre, et cela fait un an que j'attends une réponse à ma motion.

Le gouvernement s'est conduit de façon odieuse dans cette affaire. Je demande au secrétaire parlementaire de nous laisser adopter l'ordre de dépôt de documents aujourd'hui. Il peut déposer les documents plus tard, mais qu'il nous laisse au moins adopter l'ordre. Il peut sûrement acquiescer à ma demande pour faire avancer les

choses. Le gouvernement traite la Chambre de façon ridicule.

M. Cooper: Monsieur le Président, je prie une fois encore le député de m'excuser. Je l'ai bien vu et entendu supplier à genoux. J'ai fait tout mon possible pour me rendre à sa demande parce qu'il est, comme on le sait, un député des plus éminents et le genre de personne admirable pour qui l'on veut se dévouer et dans la mesure de ses capacités, répondre à ses besoins, quelque petits ou urgents qu'ils soient.

Je ne puis que me confondre en excuses, car il m'est impossible de combler ses vœux. Je tiens à lui présenter personnellement mes excuses les plus sincères.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, comme que les vacances d'été approchent, je me demandais si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas me donner une idée de la façon dont le gouvernement entend disposer de ma motion P-24 relative à la présence au Canada de M. Francisco Nota Moises.

Cela fait depuis le début de 1989 que je demande un examen approfondi des raisons de la présence de M. Moises au Canada. J'ai correspondu avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et avec le solliciteur général. Jusqu'ici, les efforts que j'ai déployés afin d'établir clairement les circonstances qui ont mené à l'admission de M. Moises et pourquoi il s'y trouve toujours ont tous été vains.

J'espère donc, grâce à l'avis de motion portant production de documents que j'ai présenté, clarifier la position du gouvernement du Canada dans cette affaire.

Il y a des gens à Victoria qui ont très hâte de savoir pourquoi on a même permis à M. Moises d'entrer au Canada et de connaître les résultats de l'enquête sur son activité avec Renamo.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que cela suffit pour situer le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me suis penché sur la motion de la députée dans l'espoir de lui fournir une réponse ce matin. Je crois savoir que cette motion se trouve actuellement au cabinet du ministre, où elle doit faire l'objet d'une décision qui nous sera communiquée très bientôt, je l'espère.